

Notre équipe éducative est heureuse d'accueillir votre enfant à la rentrée prochaine et de vous compter parmi nos parents. Nous mettons tout en œuvre pour que cette nouvelle année scolaire soit enrichissante et fructueuse pour votre enfant.

## CALENDRIER

**Lundi 17 août 2020 à 8h**

**Réouverture de l'établissement**

**Samedi 29 août 2020 de 9h à 12h**

**Installation des internes (tous niveaux)**

Possibilité de stationner dans la cour de l'établissement.

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 10h (jusqu'à 16h)**

**Rentrée scolaire des 6<sup>èmes</sup> (journée d'intégration)**

Les parents sont invités à accompagner leur enfant (entrée par le portail rue des Murs).

Appel, puis prise en charge par le professeur principal et l'équipe pédagogique.

Mot de la Direction, de la Vie Scolaire et de l'APEL aux parents.

Pour les ateliers proposés en extérieur l'après-midi, les élèves sont invités à porter un T-shirt blanc, une tenue et des chaussures permettant une activité physique.

**Mercredi 2 septembre 2020 à 9h (jusqu'à 12h)**

**Rentrée scolaire des 5<sup>èmes</sup>, 4<sup>èmes</sup>, 3<sup>èmes</sup>**

Rangement par classe en fonction des listes affichées, puis prise en charge par le professeur principal, puis cours.

**Mercredi 2 septembre 2020 à 10h (jusqu'à 12h)**

**Rentrée scolaire des 1<sup>ères</sup>, T<sup>ales</sup>**

Appel dans la salle polyvalente.

**Jeudi 3 septembre 2019**

**Réunion des internes (tous niveaux) en salle polyvalente**

	<b>SORTIE (après la classe)</b>	<b>RENTÉE (au matin)</b>
<b>VACANCES DE TOUSSAINT</b>	Vendredi 16 octobre 2020	Lundi 2 novembre 2020
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Vendredi 18 décembre 2020	Lundi 4 janvier 2021
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Vendredi 19 février 2021	Lundi 8 mars 2021
<b>VACANCES DE PRINTEMPS</b>	Vendredi 23 avril 2021	Lundi 10 mai 2021
<b>VACANCES D'ÉTÉ</b>	Mardi 6 juillet 2021	

**Jours fériés et non travaillés :**

- ▶ Mercredi 11 novembre 2020 : Armistice 1918
- ▶ Vendredi 2 avril 2021 : Vendredi Saint
- ▶ Lundi 5 avril 2021 : Lundi de Pâques
- ▶ Jeudi 13 mai 2021 : Ascension
- ▶ Vendredi 14 mai 2021 : Pont de l'Ascension
- ▶ Lundi 24 mai 2021 : Lundi de Pentecôte

**Réunions d'informations pour les parents d'élèves à 17h15 :**


6 <sup>èmes</sup> , 2 <sup>ndes</sup>	5 <sup>èmes</sup> , 4 <sup>èmes</sup> , 3 <sup>èmes</sup> , 1 <sup>ères</sup> , T <sup>ales</sup>
Jeudi 3 septembre 2020	Vendredi 4 septembre 2020

**Les horaires du collège seront modifiés à la rentrée 2020 :**

Matin : 8h05-9h / 9h-9h55 / 9h55-10h10 récréation / 10h10-11h05 / 11h05-12h

Après-midi : 13h05-14h / 14h-14h55 / 14h55-15h10 / 15h10-16h05 / 16h05-17h / 17h-17h55

## CONTACTS

 Une permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi de 7h45 à 19h sur temps scolaire.

Standard : **03 87 75 45 76**

 Veuillez indiquer clairement le service auquel vous adressez votre courrier.

@ Vous pouvez consulter de nombreuses informations sur notre site internet [www.saintetiennemetz.fr](http://www.saintetiennemetz.fr)

### **Avec les services administratifs**

Le secrétariat du 2<sup>nd</sup> degré est ouvert sur temps scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis de **7h45 à 12h** et de **14h à 17h**, le mercredi de **7h45 à 12h**.

La comptabilité est ouverte les lundis, mardis, mercredis et jeudis de **7h45 à 12h** et de **16h à 17h** ; les vendredis de **7h45 à 12h**.

### **Avec l'équipe pédagogique et éducative**

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié, mais tous les autres acteurs (enseignants, éducateurs du Bureau de la Vie Scolaire et de l'Internat, infirmière) sont à votre écoute (via message Ecole Directe ou sur rendez-vous auprès de l'accueil).

### **Avec le Chef d'établissement**

Sur rendez-vous en précisant l'objet du rendez-vous.

## SUIVI DES ÉLÈVES

Le site internet [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com) est notre principal outil de communication. Il vous donne accès :

- **concernant vos enfants** : aux changements d'emploi du temps, notes et niveaux de compétences, bulletins, absences, sanctions, cahier de textes, calendrier.
- **vous concernant** : à vos factures, à la possibilité de les payer par CB en ligne, à l'inscription aux réunions parents-professeurs, aux circulaires, à la justification des absences de vos enfants, à la messagerie.

Pour des raisons de confidentialité et de sécurité, nous ne diffusons pas les mêmes informations sur les comptes élèves et parents. Il est donc primordial que **les parents utilisent un compte différent de celui de leur enfant**. Il est recommandé lors de l'ouverture du compte de renseigner votre numéro de portable pour recevoir des notifications indispensables à la justification des absences de votre enfant. Il est également possible de télécharger l'application EcoleDirecte sur smartphone, mais la 1<sup>ère</sup> connexion doit être faite à partir d'un ordinateur pour pouvoir disposer de toutes les fonctionnalités. Les identifiants et mots de passe sont donnés en début d'année uniquement aux nouveaux. En cas de perte de vos identifiants et mots de passe, ou en cas de besoin de réinitialiser votre compte, vous pouvez vous adresser au secrétariat.

## STATUTS

A la rentrée, vous serez invités à nous indiquer le statut choisi pour votre enfant. Tout changement de ce statut en cours d'année devra être signalé au Bureau de la Vie Scolaire. Nous nous réservons le droit de demander le placement en statut encadré d'un élève selon ses résultats scolaires.

- ▶ **Externe libre** : Votre enfant peut quitter l'établissement dès la fin des cours de la matinée ou de l'après-midi.
- ▶ **Externe encadré** : Votre enfant n'est pas autorisé à quitter l'établissement avant 12h le matin et 17h l'après-midi. Les externes ne peuvent revenir dans l'établissement qu'à l'heure de début de leur cours (ou atelier) de l'après-midi.
- ▶ **Demi-pensionnaire libre** : Votre enfant peut quitter l'établissement après son dernier cours de l'après-midi.
- ▶ **Demi-pensionnaire encadré** : Votre enfant n'est pas autorisé à quitter l'établissement avant 17h.
- ▶ **Interne** : cf. le règlement de l'internat.

Comme nous mettons tout en œuvre pour mettre les options au maximum aux extrémités de chaque journée, les élèves en statut libre (externes ou demi-pensionnaires) sont invités à arriver dans la mesure du possible pour leur 1<sup>ère</sup> heure de cours, afin de ne pas surcharger la permanence.

## CARTES DE SORTIE ET DE RESTAURATION

Une carte personnelle sera établie courant septembre avec toutes les informations du statut et du régime de votre enfant. Il devra la présenter pour sortir de l'établissement et passer au restaurant scolaire. Dans l'attente de cette carte, les enfants sortiront en montrant une photocopie que nous leur ferons du document « carte de sortie » que vous serez amenés à remplir et signer en début d'année et qui nous servira de base pour établir sa carte.

Les cartes de l'année 2018-19 ne seront pas acceptées.

## ENTRÉE ET SORTIE DES ÉLÈVES

Les élèves entrent et sortent par le portail situé rue des Murs. Il vous est donc possible de les laisser et de les récupérer : - soit rue des Tanneurs (et ils traversent le jardin des Tanneurs)

- soit rue du Tombois (et ils passent par l'escalier entre la rue des Récollets et la rue de la Glacière)
- soit rue des Récollets (et ils font le tour).

En dehors des heures d'ouverture du portail rue des Murs, il est possible de passer par l'accueil rue des Récollets sur présentation de leur carte.

Attention, la circulation rue des Récollets s'avère difficile aux heures de pointe et le stationnement en dehors des espaces dédiés occasionne des nuisances pour le voisinage et rend la circulation encore plus complexe. De plus, nous attirons votre attention sur le fait que les moteurs non arrêtés durant le stationnement :

- provoquent une gêne phonique pour les salles de classe du côté rue.
- sont en inadéquation avec notre label Eco-Ecole.

## ACCUEIL ET ETUDE ENCADREE

Un accueil sera assuré pour les élèves du collège à partir de 7h.

Des études encadrées seront proposées les lundis, mardis, jeudis et vendredis à partir de 17h selon les tarifs mensuels ci-dessous :

	1 jour semaine	2 jours semaine	3 jours semaine	4 jours semaine	
- étude encadrée 17h - 18h	15,10 €	21,50 €	28,60 €	37,20 €	tarif sur 10 mois
- permanence 18h - 19h	6,80 €	13 €	18,20 €	24,70 €	tarif sur 10 mois

Les études et les permanences seront mises en place à partir du 7 septembre. Les formulaires d'inscriptions seront diffusés à la rentrée.

## FOURNITURES, CALCULATRICES ET CAHIERS D'ACTIVITÉS

Les listes de fournitures pour le collège sont disponibles sur notre site Internet (rubrique Téléchargements).

Si vous avez commandé **en juin** un pack de fournitures, votre enfant le trouvera le jour de la rentrée, dans sa classe, étiqueté à son nom.

## SEMAINES PARES ET IMPAIRES

Les semaines paires et impaires de l'emploi du temps correspondent aux semaines paires et impaires du calendrier.

## REMISE DES MANUELS OU DES TABLETTES

Les manuels sont remis aux 3<sup>èmes</sup> dès le jour de la rentrée si le montant de la caution a bien été versé par la famille **avant** la rentrée scolaire. Il faut donc prévoir un sac à dos assez grand pour que votre enfant puisse en emporter un maximum le jour-même. Toutefois, au cas où il ne pourrait pas tout emporter le 1<sup>er</sup> soir, pensez à prévoir un cadenas pour son casier !

Les manuels devront être tous couverts au plus tard le 15 septembre 2020 en prenant soin de ne pas les abîmer avec du ruban adhésif.

Les tablettes seront remises le plus rapidement possible aux 5<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup>. En revanche, les 6<sup>èmes</sup> ne les recevront qu'après environ un mois d'adaptation à leur entrée au collège.

## CASIERS

Des casiers sont à la disposition des élèves pour y laisser les manuels qu'ils n'utilisent qu'en classe, leurs affaires lorsqu'ils vont dans d'autres salles, et pour éviter que leurs sacs ne soient trop lourds... Pour pouvoir les utiliser, ils doivent se munir d'un cadenas de **largeur 30 mm** (impérativement) à clé ou à code.

## PHOTOS

Une photo de classe et des photos individuelles seront prises par un photographe professionnel le lundi 14 septembre et mardi 15 septembre. Tous les élèves seront photographiés individuellement pour nos besoins administratifs (bulletins, carte de self et de sortie, ...). En revanche, seuls les élèves dont les responsables légaux ont donné leur accord dans le dossier d'inscription figureront sur la photo de classe.

## GUIDE PRATIQUE

### RETARD

L'élève doit se présenter au BVS\* (collège ou lycée). Il sera ensuite envoyé en cours ou en permanence en fonction de la durée de son retard. Ce retard apparaîtra sur EcoleDirecte et le responsable légal devra le justifier.

### ABSENCE IMPRÉVUE

Le responsable légal informe le BVS\* (par téléphone ou message EcoleDirecte) **avant 8h (matin) ou 14h (après-midi)** pour donner le motif de l'absence. Cette absence apparaîtra sur EcoleDirecte et le responsable légal devra la justifier.

### ABSENCE PRÉVISIBLE

Le responsable légal informe le BVS\* (par message EcoleDirecte) au moins 24h avant l'absence en donnant le motif. Cette absence apparaîtra sur EcoleDirecte comme justifiée.

### BLESSURE ou MALADIE dans l'établissement

L'élève demande au professeur ou à l'éducateur l'autorisation d'aller à l'infirmerie. Il s'y rend accompagné d'un camarade de classe.

### DISPENSE D'EPS

Le responsable légal envoie un message au professeur d'EPS concerné (par EcoleDirecte) au plus tard le matin du jour du cours pour donner le motif de la dispense. A l'heure du cours, l'élève se présente au professeur (avec son certificat médical s'il en a un) qui décidera s'il vient en cours (sans pratiquer) ou s'il doit se rendre au BVS\*. C'est au BVS que revient la décision de libérer un élève ou de l'envoyer en permanence.

\* BVS = Bureau de Vie Scolaire

## INFIRMERIE

L'établissement dispose d'une infirmerie. Tout élève peut en bénéficier sur ses heures d'ouverture les lundis, mercredis et vendredis.

Il est important que la fiche santé de votre enfant soit toujours à jour, donc pensez bien à signaler à l'établissement tout changement concernant la santé de votre enfant.

En aucun cas, l'infirmerie de l'établissement ne peut se substituer aux parents pour apporter les soins nécessités par l'état de santé de leur enfant **avant** de nous le confier.

**L'établissement n'accepte pas d'administrer de médicament.** Seuls les élèves bénéficiant d'un PAI sont autorisés à déposer leur traitement médical à l'infirmerie **impérativement** accompagné de l'ordonnance correspondante. Il sera alors pris sous la surveillance d'une infirmière ou d'un autre adulte désigné par le Chef d'établissement. Dans tous les autres cas, les parents sont invités à demander à leur médecin une prescription qui exclut la prise de médicaments le midi.

**En cas de renouvellement d'un PAI**, il est indispensable de demander au médecin traitant de compléter le **formulaire avant chaque rentrée scolaire**.

Lorsque son état de santé ne permet pas à un élève de retourner en cours, l'établissement en informe les parents qui doivent organiser sa prise en charge le plus rapidement possible.

En cas d'urgence, l'élève est conduit par les pompiers ou le SAMU à l'hôpital désigné par le médecin régulateur. L'établissement en informe les parents le plus rapidement possible. Seuls les parents pourront récupérer leur enfant à la fin de son hospitalisation.

## TENUE AU LOGO DE L'ETABLISSEMENT

Dans la continuité de l'introduction des blouses en maternelle et élémentaire, il sera proposé à la rentrée scolaire aux élèves du collège et du lycée de faire l'acquisition de vêtements de couleur bleu marine au logo de l'établissement : pull col en V, polos à manches courtes ou de rugby, T-shirts, différents modèles de sweat-shirts.

Ils seront à commander sur le site <https://www.mon-uniforme-scolaire.fr/commande/> à partir du 8 septembre 2020 à l'aide des identifiants que nous vous communiquerons, pour une livraison juste avant ou après les vacances de la Toussaint.

## ATELIERS DE LA PAUSE MERIDIENNE ET AIDE AUX DEVOIRS

En début d'année, il sera proposé aux collégiens de s'inscrire sur la pause méridienne (de 13h10 à 14h05) à des ateliers (théâtre, journalisme, chorale, sciences, langues, informatique, pastorale, association sportive, ...) ou en aide aux devoirs.

## ASSOCIATION SPORTIVE

L'association sportive « Yvon Cucco », propose aux élèves le mercredi après-midi de découvrir certaines activités, s'entraîner ou se confronter à d'autres sportifs lors de compétitions. L'emploi du temps des activités et compétitions sera affiché quelques jours après la rentrée, et les élèves pourront s'inscrire directement auprès des professeurs d'EPS.

## A.P.E.L

L'Association de parents d'élèves de l'établissement permet la réalisation de nombreux projets au service de vos enfants. N'hésitez pas à venir gonfler les rangs de leurs membres actifs !!!

Tous les parents d'élèves sont cordialement invités à l'**Assemblée Générale de l'APEL** qui se tiendra le **mardi 29 septembre 2020 à 19h30**.

Pour toute question concernant l'APEL, vous pouvez les contacter sur [communication.apelsaintetienne@gmail.com](mailto:communication.apelsaintetienne@gmail.com), au 06 35 28 37 05 ou rejoindre leur page Facebook « Apel Saint-Etienne Metz».



## ASSURANCE

L'établissement a souscrit un contrat de groupe auprès de la Mutuelle St-Christophe pour la couverture **individuelle accident** de chaque élève du collège. Vous n'avez donc pas à souscrire d'assurance « scolaire » pour votre enfant. Cette assurance couvre votre enfant même en dehors du temps scolaire. Par conséquent, si un accident survient **en dehors du temps scolaire**, vous êtes invités à en faire la déclaration directement dans les meilleurs délais en utilisant ces informations :

Mutuelle Saint-Christophe  
N° de dossier : 00600427  
01.56.24.76.00

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Ils ne seront délivrés que sur demande des élèves (ou de leur responsable légal) auprès du secrétariat.

## BOURSES DE COLLÈGE

Un dossier sera distribué à tous les élèves dès la 1<sup>ère</sup> semaine de la rentrée et sera à retourner avant la fin du mois de septembre au secrétariat (délai impératif). Le montant de la bourse est annuel et forfaitaire en fonction des revenus de la famille. Le versement à l'établissement (procuration) ou aux familles est trimestriel.

## TRANSPORTS PUBLICS

Les élèves peuvent circuler grâce aux transports publics. Vous pouvez vous renseigner auprès des collectivités territoriales :

- **Le Met'** (Metz Métropole) – 0 800 00 29 38 – <http://lemet.fr/rentree-2020-2021/>

- **TIM** (CD57) – 03 87 34 75 15 – <http://www.moselle.fr/lestransports/Pages/Lesscolaires/Letransportscolaire.aspx>

**Ensemble Scolaire SAINT-ÉTIENNE – Site La Miséricorde**

11, rue des Récollets – 57000 METZ – ☎ 03.87.75.45.76 – 🌐 [www.saintetiennemetz.fr](http://www.saintetiennemetz.fr)